

**PROCES- VERBAL**  
**DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**EN DATE DU : 14.02.2017**

Année scolaire : 2016/2017

Numéro de séance : N° 3

Date de transmission de la convocation aux membres :

1<sup>ère</sup> convocation (oui/non) **Oui**

2<sup>ème</sup> convocation (oui/non) : (en cas d'absence de quorum lors de la séance précédente)

Président : **M. Michel FEAUVEAU, Principal**

Secrétaire de séance : **Mr CHOLLET**

Quorum (13 ou 16) : **Oui**

Nombre de présents : **15**

**Ordre du jour**

**I. FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

- Approbation de l'ordre du jour du présent CA
- Présentation et validation de la DGH du collège
- Présentation et validation de la DGH de la SEGPA

**II. VIE PEDAGOGIQUE**

- Portes ouvertes du 20 mai 2017

**III. AFFAIRES FINANCIERES**

- Budget voyage BOYARDVILLE
- Charte Utilisation fonds sociaux (report au prochain CA)

**IV. QUESTIONS DIVERSES**

- Annexes [nombre – titre) - Motions [nombre – titre)

## Séance du

Qualité		Titulaires				Suppléants			
		Nom - Prénom	P [x]	A [x]	E [x]	Nom - Prénom	P [x]	A [x]	E
ADMINISTRATION	Chef d'établissement	FEAUVEAU Michel	X						
	Principal adjoint	MORIN Marc	X						
	Gestionnaire	CARTIER Nathalie	X						
	C.P.E.	APPERCE Lude		X					
	Directeur adjoint de la SEGPA	THIMONNIER EVELYNE	X						
ELUS LOCAUX	Collectivité de rattachement	GODINEAU Claude		X					
		ALOE Caroline	X						
	Groupement de communes								
	Commune siège	MORIN Anthony			X				
	Commune siège	COSIER Dany		X					
PERSONNALITE QUALIFIEE		BIZOT Jacques			X				
PERSONNELS DE L'ETABLISSEMENT	Personnel d'enseignement	CHOLLET Mathieu	X						
		LAROCHE Sonia	X						
		BARRE Christine	X						
	Personnels administratifs, techniques, ouvriers, sociaux et de santé	DUCLOUET Roselyne	X						
		TIRAND Nathalie	X						
		RUS Pascale	X						
	ARENTS D'ELEVES et ELEVES	Parents d'élèves	GOUYEN Nathalie	X					
			GUILLON Aurélie			X	DIGEOS Madeline	X	
			DEMSKI Laurane			X	DE NADAI Laurence	X	
PERTUS Tony				X					
CASTEL Anne-Sophie			X						
BŒUF Anne-Laure				X					
GUILLEVIC Frédéric				X					
Elèves		MARIT Anaël		X					
		DALLET Jade		X					
		ROY Bertile		X					
Agent Comptable									

[x] P : Présent - A : Absent - E : Excusé

## **PREAMBULE :**

Monsieur Feauveau propose d'ouvrir la séance.

Monsieur Feauveau précise que le quorum est atteint, le CA peut donc avoir lieu.

Monsieur Chollet se propose de prendre en charge le secrétariat

Monsieur le Principal propose l'approbation de l'ordre du jour, ce dernier est approuvé à l'unanimité (15 voix pour, sur 15 membres du CA présents).

## **I. FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

### **1.1 Présentation et validation de la DGH du collège enseignement général 2017/2018 : (document 1 : tableau Excel Structure d'heures par classe et répartition par grille horaire)**

Monsieur Feauveau, rappelle le principe de fonctionnement de la répartition des horaires. Il est attribué par le Rectorat et pour le collège G Texier (hors SEGPA) un total de 695 heures. Les 695 heures sont obtenues de la manière suivante :

- DGH brute = 572 heures
- Autres heures = 57 (42 Ulis, 12 UNSS etc...)
- Dotation supplémentaire théorique = 66 heures
- Soit un total DGH théorique = 695 heures

À cela, il est nécessaire de respecter 48 heures d'HSA (heures supplémentaires annuelles) dans l'enveloppe attribuée. Il est demandé au conseil d'administration de valider la répartition de ce volume horaire tout en considérant le fait de ne pas dépasser le nombre d'heures allouées. Il est à noter que la DGH fut présentée en conseil pédagogique du collège et à la commission permanente.

Monsieur Feauveau, précise que la dotation globale dépende du nombre d'heures nécessaires par classe. Une classe nécessite au minimum 29 heures ; il est difficile à l'avance et ce en raison du nombre d'élèves par classe, de déterminer ainsi, le nombre d'heures requis. Les 29 heures sont composées de la manière suivante :

- 26 heures : nombre d'heures par élève obligatoires
- 3 heures : choix de l'établissement.

Mr Feauveau explique les répartitions possibles par discipline des 66 heures, soit la dotation supplémentaire théorique (document 2 : feuille A3 - Consommation par discipline). Il est proposé de valider la répartition de 694.43 heures + le reliquat de 0.57 heure.

Monsieur le Principal précise que 2 stagiaires à 18 heures/semaines seront présents à la prochaine rentrée, ainsi qu'un stagiaire à 20 heures en EPS. De cette manière, il sera possible de mobiliser ces derniers pour une éventuelle HSA et sans aller au-delà ce quota d'heures. Enfin, Mr Feauveau rappelle que le collège en partenariat avec le Lycée voisin Louis Adouin Dubreuil, bénéficie d'heures partagées (CS donné - tableau doc 2) notamment en Arts Plastiques et en techno. L'établissement partage également des services avec la SEGPA du collège (en techno, en musique et en EPS).

Au final, le total des HSA proposées est égal à 43.1 heures.

Mr Feauveau, propose de s'arrêter sur ce qui est proposé tout en sachant que des ajustements futurs seront réalisés.

Le CA est invité à voter la DGH 2017/2018 : (vote à bulletin secret)

Les résultats pour 15 votants sont :

- Pour : 9
- Contre : 0
- Blanc : 1
- Abstention : 5

**La DGH du collège enseignement général 2017/2018 est acceptée.**

1.2 Présentation et validation de la DGH de la SEGPA 2017/2018 : (document 3 : tableau Excel Structure d'heures par classe et répartition par grille horaire enseignement SEGPA)

Mr Feauveau explique que la SEGPA fonctionne sur le même modèle de l'enseignement général. À ce titre, la section bénéficie :

- 243 heures allouées
- 17 HSA

Par rapport à l'enseignement en général, Monsieur le Principal explique qu'il existe cependant des différences importantes avec l'enseignement en SEGPA. La SEGPA est composée de 10 enseignants : 7 professeurs des écoles (PE) et 3 professeurs en lycée professionnel. Il s'agit donc de statuts différents, pour un fonctionnement différent. En effet, les PE ont un service à 21 heures, et les PLP à 18 heures. Les PE enseignent plusieurs matières et les PLP, une seule discipline.

A ce titre, les PLP totalisent donc 54 heures (18 heures x 3 enseignants) et les PE 147 heures (21 heures x 7 enseignants) auxquelles s'ajoutent 7 heures de HSA pour les PE.

Le CA est invité à voter la DGH SEGPA 2017/2018 : (vote à bulletin secret)

Il est à noter avant le vote, une série de questions et de discussions autour de la réforme du collège et de la répartition des élèves de 6<sup>ème</sup> SEGPA.

Mme CASTEL : « Qu'en est-il de la réforme et de la répartition du volume horaire des 6<sup>ème</sup> SEGPA ? Il n'existe pas de dotation de budget supplémentaire, le reliquat d'HSA peut permettre de travailler en projet sur une inclusion partielle ! »

Mme BARRE : « Je souhaiterais que l'on pose la question de la DGH de la 6<sup>ème</sup> SEGPA en conseil pédagogique ! »

Mr FEAUVEAU : « Je signale que pour l'instant, nous n'avons pas de configuration proposée par notre hiérarchie qui nous permettrait, de fonctionner sur un modèle ! »

Mme THIMONNIER : « Monsieur Bordignon lors de la dernière réunion locale SEGPA, précise que nous n'avons pas les moyens d'instaurer la réforme du collège en SEGPA. Il faut donner du sens aux enseignements, 1.5 heures de mathématiques et de Français, seraient pour le moment possible à mettre en place ! ». Une réunion de travail sur un projet est prévue pour le retour des vacances avec un échange sur les compétences uniquement pour définir si nous voulons mettre en place un tel projet.

Les résultats pour 15 votants sont :

- Pour : 13
- Contre : 0
- Abstention : 2

**La DGH du collège enseignement SEGPA 2017/2018 est acceptée.**

## **II. VIE PEDAGOGIQUE**

La date des portes ouvertes du collège prévue initialement le 20 mai 2017, est confirmée ; uniquement le matin. Cette journée doit permettre de faciliter les échanges entre les nouveaux élèves entrants en 6<sup>ème</sup>, les parents d'élèves et les professeurs, mais également d'anciens élèves qui pourront témoigner de leurs parcours et devenir auprès des professeurs.

Mr Feauveau propose le vote pour cette journée portes-ouvertes

Les résultats pour 14 votants sont :

- Pour : 14

La journée portes-ouvertes est donc validée le 20 mai 2017

Mme CARTIER, attire l'attention des membres du CA, qu'actuellement 4 agents sur 6.5 équivalent ETP (entretien des locaux) sont en arrêt de maladie. Le Conseil Départemental attribue 1 remplacement ; 3ETP assurent l'entretien au lieu de 6,5. La situation est donc très compliquée pour les élèves, les agents et les professeurs.

## **III. AFFAIRES FINANCIERES**

Pour information :

Le tarif de la ½ pension est identique aux 3 derniers trimestres, soit :

- 170.45 € T1
- 126.75 € T2
- 202.80 € T3
- Soit un total annuel de 507 €.

Mme THIMONNIER ajoute : « De plus en plus d'élèves de SEGPA, sont retirés et ne mangent plus à la cantine et ce, en raison du coût de la demi-pension. Dès lors, pourquoi, ne pas supprimer le jour du mercredi de la ½ pension, ce qui permettrait d'économiser un repas ! »

Mme ALOE précise : « C'est le Conseil Régional qui autorise le collège à mettre en place une ½ pension sur 4 jours ! La question lui fut déjà posée par le Département le 4.11.2016. »

### **1.1 Budget voyage BOYARDVILLE** (document 4 : Voyage à Boyardville)

Madame CARTIER présente le volet financier du projet :

« - Le total des dépenses pour ce projet s'élève à 24287.13 € au total. Le transport reste toujours l'investissement le plus élevé soit 3240 €, d'autant que la communauté de communes se désengage ce qui nous contraint de traiter avec le transporteur Goujeau pour 6 allers et retours dont le prix unitaire est de 540 €. Pour financer le voyage, le FSE du collège donne 2400 €, les associations de parents d'élèves donnent 1800 € et l'établissement sollicite le CA à prélever sur les fonds de réserve, la somme de 887.13 €. Il reste à la charge des parents, la somme de 120 €. »

A partir de mars 2017, le Conseil Départemental propose une aide aux familles sous conditions de ressources. Les modalités d'attribution sont à venir.

Monsieur Feauveau précise : « - Un appel aux enseignants est lancé, sur les 20 nécessaires au projet, seulement 6 se sont manifestés ! »

Mme Laroche ajoute : « Pour les enseignants, il s'agit d'un travail lourd, et compliqué en raison de l'administratif nécessaire en amont du projet !... »

Le CA est invité à voter le tarif BOYARDVILLE 2017/2018 soit 120 € par famille et autorise le prélèvement sur le fond de réserve : (vote à main levée)

Pour 14 votants :

- Contre : 2
- Abstention : 0
- Pour : 12

**Le CA autorise le prélèvement sur le fond de réserve et accepte le tarif de 120 € par famille.**

#### **IV - QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur Feauveau fait lecture d'une question qui fait état du problème récurrent, d'élèves qui malgré la détention d'un pass' déjeuner, ne peuvent manger avant les autres élèves dans le but de participer à des activités de début d'après-midi et hors temps scolaire.

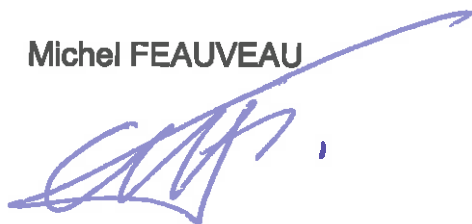
Monsieur Feauveau, explique qu'il s'agit effectivement d'élèves prioritaires ; élèves qui doivent en toute logique déjeuner avant les autres. La vie scolaire n'a pas eu d'incidents de ce genre d'enregistrés, aucun retard pour les clubs et ateliers ne furent constatés ! Il convient donc d'identifier pourquoi certains élèves prioritaires sont recalés malgré les PASS, sachant que certains d'entre eux préfèrent très certainement déjeuner avec leurs camarades.

**Plus rien n'étant à l'ordre du jour, M. le Principal clôture le Conseil d'Administration à 19.15 heures**

Le Président du Conseil  
d'Administration,

Le Secrétaire de la séance

Michel FEAUVEAU



Matthieu CHOLLET

